Réf. Farde e-Assemblées : 2722165

N° OJ : 147

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Jeunesse.- Appel à projets 2025.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 56.460,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2026,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 56.460,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2026, à l'attention des associations suivantes et répartis comme suit :

* à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2026 :

1) 2.000,00 EUR à l'asbl Association de la Jeunesse VLM pour le projet : Ateliers socioculturels et ludique;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour le projet : Radio Voltaire;
3) 1.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour le projet : Cérémonie trophée Lion Belge 2026;
4) 3.000,00 EUR à l'asbl Le Troisième œil pour le projet "Art et Jeunesse";
5) 4.000,00 EUR à l'asbl Interpôle pour le Court métrage « Mon frère » ;
6) 5.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour le projet : fonctionnement 2026;
7) 5.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le projet : Ateliers Alpha digital Intergenerationnel;
8) 3.000,00 EUR à l'asbl Double sens pour le « GOÛTER -PHILO » ; ;
9) 2.980,00 EUR à l'asbl Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour le projet "ATELIERS PHILO AVEC LES ENFANTS" ;
10) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du soleil pour le projet : Ateliers du Soleil;
11) 4.000,00 EUR à l'asbl ASE Anneessens pour le projet : Education et la qualification sont un vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale;
12) 2.000,00 EUR à l'asbl Association pour la Promotion du scoutisme, Les Amis de l'Isard pour le projet : Scoutisme à Laeken et à Neder-Over-Heembeek;
13) 3.000,00 EUR à l'asbl Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine pour le projet : Jeunes toujours;
14) 5.000,00 EUR à l'asbl Brussels Active Square pour la pour la mise en œuvre et la consolidation de plusieurs projets éducatifs, sportifs et socio-pédagogiques;

15) 1.500,00 EUR à l'asbl New Brussels pour le projet " Artistic Oasis":
16) 1.000,00 EUR à l'asbl European Gaming Organisation pour le projet "Belgium Base Camp" :
17) 6.000,00 EUR à l'association de fait Les Mam's de l'espoir pour le projet "Ateliers de devoirs":

Annexes :